

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-2, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à effectuer des modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada et à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage—Chapitre 1.

Comme il est 13 h 7, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 7.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTAT DES NAVIRES ET DU MATÉRIEL DU COMMANDEMENT MARITIME

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, les personnes, hommes et femmes, qui forment le Commandement maritime doivent exécuter leur mandat de défendre les mers et les côtes territoriales du Canada au moyen de navires et d'un matériel vétustes.

Puisque ces personnes n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes ni de faire des plaintes, les parlementaires ont l'obligation et le devoir d'attirer l'attention sur les problèmes actuels.

Au début de janvier, le Commandement maritime a décidé de faire moins de manœuvres en mer pour réduire les frais. Plus tard, dans le port de Halifax, notre force navale a été exposée aux médias et ridiculisée par le public parce que certains navires n'ont pas fonctionné. Deux navires, l'*Ottawa* et le *Saguenay* ont été en service pendant une période s'étalant sur près de trois décennies. Pendant cette période, l'aviation a bien évolué: on est passé de l'avion à hélice aux fusées interplanétaires.

La responsabilité de ces mésaventures n'incombe pas à ces personnes, hommes et femmes mais au gouvernement du Canada et au ministre de la Défense nationale (M. Blais).

Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre ont décrété dernièrement que la marine de guerre est une force de combat. Ce n'est pas un compliment pour le service maritime, mais c'est un moyen d'essayer de masquer le fait de ne pas avoir doté la force navale de navires et de matériel modernes.

J'exhorte le ministre de la Défense nationale et ses collègues du cabinet à examiner et à rajuster immédiatement l'aide financière et autre accordée à la marine militaire. Ce qui est arrivé à l'avion de la compagnie coréenne prouve hors de tout doute que d'autres pays sont capables d'être hostiles et d'agir comme en temps de guerre. Prenons notre défense nationale au sérieux et honorons nos engagements internationaux envers les pays alliés.

Article 21 du Règlement

LE TRANSPORT AÉRIEN

EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GANDER À HALIFAX

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, l'annonce, faite hier, selon laquelle EPA déménage son siège social de Gander à Halifax et supprime ainsi 350 emplois permanents à Gander est une catastrophe pour cette ville et porte un dur coup à l'économie de Terre-Neuve.

Outre les graves problèmes sociaux auxquels cette décision va donner lieu, les motifs invoqués par la société aérienne ne tiennent pas du tout et l'attitude adoptée par le gouvernement terre-neuvien n'est rien de moins que scandaleuse.

Si la société n'agit que pour des raisons d'ordre économique, qu'on trouve alors des solutions d'ordre purement économique. Terre-Neuve perdra annuellement au-delà de 2.2 millions de dollars en recettes fiscales directes et les pertes de la province au chapitre des salaires dépasseront les 30 millions de dollars par an. Ces seuls motifs devraient inciter le gouvernement provincial à intervenir.

Eastern Provincial Airways a subi l'an dernier un manque à gagner attribuable à des conflits de travail qui sont maintenant réglés. Avant qu'ils se produisent et alors que son siège social se trouvait à Gander, Terre-Neuve, EPA avait la réputation d'être la société aérienne la plus rentable au Canada.

Par égard aux centaines de travailleurs en cause, les gouvernements provincial ou fédéral doivent trouver moyen de retarder cette décision et même de l'annuler.

* * *

LA SÛRETÉ DE L'ONTARIO

HOMMAGE À UN AGENT DE TORONTO ET À SES COLLÈGUES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, il arrive bien trop souvent que l'on manque d'égards envers les agents de police et qu'on ne sache pas reconnaître leurs mérites. Il faut généralement qu'il se produise un accident comme celui que je suis sur le point de relater à la Chambre pour nous rappeler ce fait. Il est bon également que nous prenions le temps de réfléchir à la bonne fortune que nous avons au Canada de pouvoir compter sur l'aide de ces gens, de pouvoir les considérer comme des amis, et non pas comme des ennemis, ce qu'ils semblent être dans bien d'autres États du monde actuel.

Dernièrement, un des agents de la sûreté de l'Ontario a remarqué une voiture qui filait à 65 kilomètres sur l'autoroute 401 et dont le chauffeur paraissait avoir sombré dans l'inconscience. Avec des manœuvres adroites, le policier a réussi à placer sa voiture de patrouille devant la voiture en débandade et à l'arrêter en toute sécurité dans sa course. Cela étant fait, le policier s'est précipité vers le conducteur qui ne respirait plus et l'a ramené à la vie grâce à la technique de réanimation cardio-pulmonaire. Quand le conducteur s'est remis à respirer, il a été transporté à l'hôpital où il se trouve encore, son état de santé demeurant précaire.